



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 5 décembre 2012**

sous la présidence d'Yves Luginbühl

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation
3. Procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2012
4. Communications du bureau
5. Présentation du CMS de Terre-Sainte par Madame Murielle Berthet, responsable du Centre
6. Informations de la Municipalité
7. Préavis N° 9 : Budget 2013
8. Rapport des Commissions
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : P. BRUEGGLER – P. CAVIN – C. SEMOROZ – G. SAGNA

2. Assermentation

LE PRESIDENT assermente M. Yves ZOGHEB.

3. Procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2012

P. MEIER : deux exemples qu'il a mentionné ont été omis : 1) un ménage avec 2 parents et 3 enfants qui cumuleraient CHF 150 000 de revenus ; la taxe forfaitaire a elle seule représenterait 15% d'augmentation d'impôt communal. 2) une famille a besoin de CHF 16 000 de revenus mensuels pour que la baisse d'un point d'impôt compense la taxe forfaitaire de CHF 100 par personne.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, moins 5 abstentions.

4. Communications du bureau

Le PRESIDENT lit la lettre de démission de la conseillère communale D. GAZZINI.
Il lit ensuite la lettre ouverte du Président du Conseil de la ville de Payerne qui affiche son fort mécontentement vis-à-vis des chiffres imprévisibles de la péréquation financière, de la facture sociale et de la réforme policière qui empêchent une planification financière sur le

long terme et absorbent progressivement les ressources fiscales communales. Par un geste politique mais sans portée légale, la commission des finances du Conseil communal de Payerne propose de refuser uniquement les chiffres 2013 relatifs à la péréquation financière, facture sociale et réforme policière et de s'en tenir aux chiffres 2012. Le Président de la ville de Payerne invite les législatifs communaux à partager leur démarche symbolique. Le PRÉSIDENT lit ensuite la lettre réponse du syndic de La Chaux qui refuse cette forme de désobéissance civile mais propose d'utiliser les moyens légaux. Dans un autre registre, un citoyen de Mies propose d'encourager les conseillers « viennent ensuite » à assister au conseil communal.

5. Présentation du CMS (Centre Médico-Social) de Terre-Sainte par Madame Murielle Berthet, responsable du Centre

La mission principale est d'aider les personnes dépendantes ou atteintes dans leur santé à rester à leur domicile : aide au ménage, soins infirmiers, soins spécialisés, soins d'hygiène, ergothérapie, conseil social, repas, présence et aide). Pour la fondation de la Côte, cela représente environ 4600 clients (environ 300 en Terre-Sainte). Elle emploie 600 collaborateurs en équivalent plein temps. Une explosion des besoins est à prévoir d'ici 2030 : +75% des 80 ans et plus, +51% des 65 à 79 ans.

Voir site internet de la « Fondation de la Côte » pour plus de renseignements : www.aide-soins-domicile-lacote.ch

G. MARCHAND s'informe sur les rapports des CMS avec la Croix-Rouge. Il est relevé que cette dernière offre la formation des auxiliaires polyvalents des CMS. Aucune personne ne peut travailler aux soins à domicile sans avoir eu au minimum le cours Croix-Rouge.

J.-L. PHILIPPIN vient ensuite sur le financement des CMS. Les soins infirmiers, soins d'hygiène et de confort sont remboursés par la LAMal (Loi fédérale sur l'Assurance-Maladie). Pour l'aide au ménage, c'est 50% financé par le client et 50% par la fondation de la Côte (une des composantes de la facture sociale).

Le SYNDIC relève que ce système permet de retarder l'entrée en EMS. Il est aussi noté que cela favorise aussi une sortie plus rapide des hôpitaux grâce aux soins à domicile dont les coûts sont bien inférieurs aux soins hospitaliers.

J.-L. RAY note que nous avons la chance d'avoir le CMS à Mies. Quant sera-t-il dans le futur ? Il est avancé que le CMS de Mies a récupéré huit communes desservies précédemment par le CMS de Nyon. Effectivement, le CMS de Mies est maintenant un peu excentré (perte de temps par exemple pour un trajet Mies/ Gingins).

V. GUILLEMAT WATZLAWICK : Les ergothérapeutes peuvent aller à domicile pour faire une évaluation « chutes et malnutrition ». Dans le prochain Myarolan il y a un article sur le CMS.

R. SACCA relève que ce n'est pas une condition nécessaire d'être à l'âge de la retraite pour bénéficier de ces prestations.

6. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC : le règlement sur la gestion des déchets va faire l'objet d'une information détaillée à la population. Dans un autre registre, la Municipalité a décidé de rééditer le livre « Mies à l'écoute de son passé » en faisant appel au photographe Jean-Luc RAY pour améliorer la présentation des photos tout en gardant le texte tel quel. Il sera en vente dès janvier 2013. Par ailleurs, la Municipalité recherche aussi quelqu'un pour rédiger l'histoire des 20 dernières années de notre commune.

J. WILDBERGER : voir fichier annexé au présent PV sur le traitement des déchets avant/après l'ouverture de la déchèterie.

Il est à relever une augmentation du recyclage du carton et du verre. Les déchets inertes ont fortement augmenté. On peut trier encore beaucoup mieux au niveau des sacs poubelles. C'est probablement ce qui va se passer l'année prochaine. Nous arrivons à 1000t de déchets pour 2011 avec un taux de recyclage de 44%. Ce dernier est passé à 46% depuis l'ouverture de la déchèterie. On se situe dans la moyenne cantonale. L'objectif 2020 est un

taux de recyclage de 60%. L'aluminium et le fer blanc iront dorénavant dans la benne à ferraille. Les plastiques (à l'exception des bouteilles PET) sont incinérés d'où la question de les trier ou pas. La seule entreprise dans la région qui triait les différents plastiques a fait faillite.

J.-P. STREIT demande où se retrouve dans le tableau les peintures et huiles. Ces derniers n'y figurent pas car la quantité est trop faible.

Le SYNDIC note que cela correspond à environ 500kg de déchets par an et par personne.

L. HUG : les 17t de plastiques sont donc brûlés. Quelle est l'utilité d'avoir une benne pour les plastiques ? La Municipalité se pose justement cette question. Cette dernière veut laisser la possibilité de pouvoir déposer les plastiques volumineux (ex type : Sagex).

P. MEIER est surpris car la plupart des plastiques d'emballage ont un sigle « à recycler ». Pourra-t-on quand même les déposer à la décharge. La Municipalité est en train de regarder avec P. BIGNENS. Effectivement, maintenant ils sont incinérés; c'est donc du travail supplémentaire pour la commune.

J.-L. RAY note que le plastique est un des éléments clés pour la production de chaleur lors de l'incinération.

J. WILDBERGER concernant l'éclairage de la route suisse : la décision d'éclairer une route est de compétence communale. Si nous décidons de réaliser un éclairage, alors il faut respecter de nombreuses normes. On pourrait éclairer toute la route (hauteur des candélabres et prix important) ou seulement le trottoir/piste cyclable. Il faut aussi tenir compte avant tout la décision du projet de la RC1 qui prévoit déjà des éclairages aux passages piétons.

S. EMERY présente l'état d'avancement du projet piscine/patinoire. ARSCO est le maître d'ouvrage et a formé un comité de pilotage qui regroupe 5 membres du conseil d'administration d'ARSCO (dont S. EMERY). Il est noté que l'architecte lauréat du concours a été mandaté pour développer son projet, un ingénieur pour définir le concept énergétique, un acousticien, un assistant maître d'ouvrage et une fiduciaire. L'objectif dans le futur proche est de réaliser une étude de faisabilité pour début 2013 pour pouvoir aller de l'avant avec tous les éléments en main.

G. DERIAZ présente l'état de la réflexion entre la Municipalité et Urbaplan sur les réaménagements des pôles de développements.

Pôle sportif et civique : le centre de la zone se dégage au niveau des tennis en durs et du parking. L'étude porte sur la possibilité de déplacer certains éléments pour améliorer la convivialité. On note la possibilité de construire une salle polyvalente à l'emplacement du parking et des tennis en dur, déplacement des tennis et un espace jardin/ verger communal. Pôle du centre villageois : L'espace dévoué à la voiture est trop important par rapport à l'espace pour les piétons. Urbaplan a développé plusieurs variantes d'aménagement de cette place autour de la vieille poste qui est également mal valorisée. Le développement de ce pôle est à étudier rapidement puisque le revêtement de la route sera changé dans un avenir proche. Il y a également le bâtiment du CMS et le terrain constructible à côté qui possède un potentiel de valorisation.

Pôle du lac : élimination de la STEP en 2014, réaménagement de la RC1 en 2015 (si le projet est accepté) avec un carrefour au niveau du chantier naval, ensuite il y a aussi le port de Tannay. Il y a certainement un réaménagement intéressant de ce site avec les différents partenaires/projets actuels. Une des éventualités est de déplacer le chantier naval vers le port du Torry pour créer une zone portuaire pour gagner de l'espace convivial arborisé du côté de la plage.

On met aussi en avant la volonté de réaliser ces projets non pas « pour » les habitants mais « avec » les habitants. Dans l'ordre d'importance : 1) centre du village (estimation : projet à présenter au conseil de juin 2013), 2) zone sportive/ Sorbier, 3) pôle lacustre, 4) terrain constructible à côté du CMS.

7. Préavis N° 9 : Budget 2013

C. FIGEAT présente une comparaison entre le résultat corrigé 2011 et le budget 2013.
Voir préavis n°9/2012 pour les montants et explications détaillées.
En résumé, on mettra en avant dans ce PV les variations de plus de CHF 100 000.

Résultat corrigé 2011	-300 000
Réforme policière	-350 000
Baisse 1 pt d'impôt	-200 000
Participation ASCOT	-190 000
Revêtement phonique et dégâts route (Sorbiers)	-170 000
Variation poste « Autres dépenses »	-150 000
Participation AJET	-120 000
Personnel nouveau et caisse pension	-105 000
<i>Somme des autres variations inférieures à 100 000</i>	<i>-200 000</i>
Modification amortissement *	+135 000
Taxes déchets	+450 000
Perte budgétée	-1 200 000

**distinction entre patrimoine financier (revendable) et administratif (non revendable).*

ASCOT : Association Scolaire intercommunale de Terre-Sainte

AJET : Association pour l'accueil de Jour des Enfants de Terre-Sainte

Les bénéfices cumulés à ce jour s'élève à CHF 9.2 millions. Au vu de la bonne santé financière de la commune, nous pouvons nous permettre un résultat négatif pour 2013.

S. MASCALI: La commission des finances formule deux souhaits : premièrement de geler, dans ces périodes difficiles, les augmentations de dépenses (1 à 2.5% d'augmentation annuelle) dont la Municipalité a le contrôle (environ 30% des charges totales) car l'inflation est nulle voir négative. Deuxièmement, sur les CHF 10 millions d'emprunt bancaire, 8 millions sont à 3 mois (taux d'intérêt annuel à 0.3%) et 2 millions à 3 ans. Cette politique de taux est bénéfique pour la commune (intérêts payés très bas) mais la mesure de prudence voudrait que les immobilisations soient financées dans une proportion plus importante par des emprunts à long terme. Enfin, la commission des finances est solidaire avec la commune de Payerne qui s'insurge des augmentations de charges demandées par le Canton mais nous ne pouvons protester que symboliquement. Par contre, on ne peut pas refuser réellement ces charges du Canton car cela reviendrait à refuser le budget.

La commission des finances demande d'approuver le budget 2013 tel que présenté et de marquer notre solidarité vis-à-vis de la ville de Payerne.

C. FIGEAT note que la remarque sur le financement est justifiée. La Municipalité pense que le risque est très faible de voir une augmentation des taux significatifs et souhaite conserver le mode de financement actuel tout en étant prêt à réagir très rapidement s'il devait y avoir une forte tension sur les taux d'intérêts. Il serait dommage de payer du 1.3% annuel pendant 10 ans si on arrive à bénéficier de taux autour des 0.3% pendant encore 2 ou 3 ans. Historiquement, sur les dernières 20/30 ans, le financement à court terme a toujours été nettement plus avantageux que celui à long terme. Sur les CHF 10 millions d'emprunt actuel, nous avons 2 millions auprès de la BCV, 6 millions auprès de la commune de Vernier à 0.3% annuel et 2 millions auprès des rentes genevoises à 0.3%.

Le SYNDIC : La Municipalité est sensible à ce que dit le législatif de Payerne. Beaucoup de communes souffrent de ces augmentations de charges : 90% des communes présentent un budget déficitaire pour 2013.

O. EMERY constate que bien que notre commune soit plutôt riche, elle est virtuellement déficitaire pour 2013 de CHF 1.2 millions ce qui correspond tout de même à 6 points d'impôts. C. FIGEAT partage son analyse et confirme que le point d'équilibre devrait probablement se situer autour des 55 pts (49 pts actuellement + 6 pts) ce qui reste malgré tout un taux très attractif par rapport à la moyenne cantonale et aux communes voisines. S. MASCALI considère plutôt que l'on récupère l'impôt que l'on a trop payé les années précédentes (bénéfice cumulé de CHF 9.2 millions).

B. GAUD aimerait connaître plus précisément les prestations que le Canton offre à Mies en contrepartie de ces augmentations de charges notamment les prestations policières dont Mies bénéficie suite à la réforme policière. Cette dernière est estimée à 200 CHF par habitant. En a-t-on pour CHF 200 par habitant ? B. GAUD souhaiterait pouvoir exiger une certaine quantité de prestations pour le prix payé.

C. FIGEAT explique que le canton avait baissé de 2cts son taux d'impôt suite à la réforme policière mais la plupart des communes avaient augmenté de 2cts leur taux d'impôt. Mies n'avait pas augmenté son taux. Ces +CHF 350 000 de réforme policière sont en fait compensés par une baisse de 2 pts d'impôt. Par contre, ce qui est plus choquant, c'est que l'on paie CHF 350 000 mais que l'on ne voit pas un gendarme dans la région. C'est pourquoi SDS (société de surveillance) est mandatée pour surveiller certains points du village.

Le PRESIDENT procède au vote en deux temps :

- 1) acceptez-vous de protester symboliquement contre les charges liées à la péréquation, charges sociales et réforme policière ?

La protestation est acceptée à l'unanimité moins 5 oppositions et 6 abstentions

- 2) acceptez-vous le budget 2013 tel que présenté dans le préavis n°9/2012 ?

Le budget 2013 est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 1 abstention.

La protestation sera transmise via le préfet notamment.

8. Rapport des Commissions

F. BUENSOD (c. des travaux et urbanisme) ouvre la discussion concernant la requalification de la RC1. Le projet est beau mais cher. On discute alors sur le défi de faire accepter un tel projet car chacune des communes concernées (38 communes) et le conseil régional doivent l'accepter. On s'interroge sur la possibilité d'une variante moins chère (actuellement 5.6 km à CHF 26 millions au total dont 8 millions pour les communes et le conseil régional). Le délai de réalisation (max 2016) pour bénéficier de la subvention cantonale, la solidarité vis-à-vis des autres communes et du travail accompli jusqu'à présent et le risque de se retrouver avec un projet avec un coût presque identique sont des arguments avancés. Il serait possible de formuler des modifications si l'une des communes venait à refuser le projet. On se demande aussi si ce montant important de CHF 26 millions correspond vraiment à l'attente prioritaire de la population.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : La commission de l'environnement est favorable à l'étude d'un projet pour le nant de la bécassière qui a débordé à nouveau car le diamètre du tuyau sous la route suisse est limité. Il y a peut-être des solutions à étudier en amont.

S. MEYLAN sur l'AJET : un règlement pour le personnel a été accepté pour fournir une base pour embaucher du personnel dans le futur. Le budget a aussi été accepté. Le site internet « grandir en Terre Sainte » a été présenté. J.-L. RAY fait remarquer que tout ce qui concerne l'enfance se retrouve désormais sur le site « www.terre-sainte-grandir.ch » et non plus sur les sites de Mies, Chavannes-des-Bois et Terre-Sainte et sera mis à jour par l'AJET. Le SYNDIC manifeste son souci, dans le contexte d'une période économique plus difficile, de contrôler la hausse importante des coûts liée à la tendance à vouloir augmenter les prestations du parascolaire.

G. MARCHAND félicite la nouvelle approche de la Municipalité concernant les pôles de développement prévus et l'approche de travail en collaboration plus étroite avec les commissions et même avec la population. G. MARCHAND revient sur la présentation du PPA du futur port de Tannay. Elle relève quelques éléments préoccupants pour Mies. D'abord, une convention a été signée entre Tannay et le Canton obligeant notre commune à payer CHF 1.5 millions pour un certain nombre d'aménagements et dont l'intérêt public n'a pas été démontré. Une pétition contre la construction de ce port est en cours.

On relève aussi que les limites communales risquent de changer suite à la renaturation du Torry, le lac remontant plus vers la route. La Municipalité relève que toute façon ces aménagements sont prévus en lien avec la STEP et avec la RC1. La Municipalité va suivre attentivement tout cela notamment la renaturation du Torry dont la proposition de l'Etat semble mauvaise.

9. Divers et propositions individuelles

Le postulat d'Alex BAERTSCHI invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'une prospection géothermique en Terre-Sainte et d'inciter les autres communes de Terre-Sainte à se joindre à ce projet. Les 3 motivations sont : 1) en Terre-Sainte, nous consommons beaucoup plus d'énergie que l'on en produit et vu la sortie proche du nucléaire, il semble justifié de se tourner rapidement vers des énergies renouvelables. 2) la géothermie profonde a le potentiel de fournir durablement de l'énergie de chauffage voire électrique sans pollution, déchets ou nuisances avec peu d'emprise sur le territoire. 3) Genève et Nyon ont une grande avance et c'est le dernier moment pour se coordonner avec eux. De plus, la géothermie profonde ne génère pas de risques de provoquer des tremblements de terre comme à Bâle.

G. DERIAZ : La Municipalité vient de terminer son concept énergétique qui sera présenté en début d'année prochaine. M. Michel Meyer, spécialiste de la géothermie profonde des SIG (Services Industriels de Genève), a confirmé le grand potentiel géothermique de notre région. Les données existantes actuellement montrent que le potentiel est là et que l'on pourrait même chauffer toute la ville de Genève ! Cela mérite d'être confirmé par des études approfondies. Terre-Sainte est en retard dans ce domaine. La commune de Mies pourrait être la tête de pont de Terre-Sainte et inciter les autres communes à s'engager dans ce processus pour être sûre de participer aux études en cours à Genève, dans le canton de Vaud et en France voisine. On pourrait faire cela au travers de la CIAT (Commission Intercommunale d'Aménagement du Territoire).

S. MASCALI propose de mener le projet via le conseil régional. B. GAUD pense qu'il faut travailler en collaboration avec les SITSE (Services Industriels de Terre-Sainte) qui peuvent prendre en charge toutes les communes de Terre-Sainte (de la même manière que la question du gaz précédemment).

Le SYNDIC ouvre la réflexion afin de savoir si l'on veut se concentrer au niveau de Terre-Sainte (9 communes) ou au niveau du conseil régional (44 communes). Nos commissions peuvent se pencher sur la question.

A. BAERTSCHI souligne qu'il est fortement recommandé de lire le préavis de la Municipalité de Nyon qui explique toutes les démarches à suivre. C'est vraiment Nyon, Gland et Aubonne qui ont pris l'initiative en mettant en place un consortium pour réaliser les études nécessaires. Ils n'ont pas été auprès du conseil régional.

On décide d'entrer en matière sur le postulat d'A. BAERTSCHI et G. DERIAZ portera le sujet via la CIAT.

P. MEIER mentionne que le nouveau revêtement de la route du village est très bien mais relève qu'un certain nombre de bouches d'égout sont quelques centimètres en dessous du niveau de la route ce qui enlève partiellement l'avantage phonique de ce nouveau revêtement. La Municipalité va se renseigner pour savoir ce que l'on peut faire.

Il est aussi noté que le règlement de la taxe forfaitaire rentre en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Elle sera fixé à CHF 100 la première année et pourra être modifiée dans le futur.

M. SANGUINETTI note que la signalisation lumineuse durant la nuit due au chantier à côté des SITSE (au niveau de l'ancien motel de Founex) peut être mieux réalisée et invite aux délégués SITSE de leur en faire part. La Municipalité note qu'il y a déjà eu un accident et posera la question.

La parole n'est plus demandée, le secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, zéro opposition, 1 abstention.**

La séance est levée à 23h00.

Le Président

Le Secrétaire

Yves LUGINBÜHL

Daniel BEYELER

Mies	Oct. 2010 – sept. 2011	Oct. 2011 – sept. 2012	Variation
Collecte des déchets	sans déchèterie	avec déchèterie	
Déchets ménagers	693	718	
Incinération	529	534	1.00%
Ordures	527	517	
Plastiques	2	17	
Recyclage	164	184	
Papier	71	70	
Carton	25	35	40.00%
Verre	45	56	25.00%
Alu/Fer blanc	1	2	
Ferraille	22	21	
Part pour recyclage	24.00%	26.00%	
Déchets autres	380	523	
Incinération/décharge	69	141	
Encombrants	56	59	
Inertes	13	82	x6
Recyclage	311	382	
Déchets verts (0.2t/m3)	308	334	8.00%
Bois	3	48	Nouveau
Total collecté	1073	1241	16.00%
Part pour recyclage	44.00%	46.00%	Objectif 2020 : 60.00%
Part pour incinération	55.00%	48.00%	
Part pour décharge	1.00%	6.00%	